



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MARS 2023**

Publié le : **27 MARS 2023**

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2023.018

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, EMELE JUDITH, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A PIERRE BARROS, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDO VIERA A DOMINIQUE DUFUMIER, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

Gabriel NGOMA est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION ESPACE GERMINAL, SCENES DE L'EST VALDOISIEN ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2021-2023

RAPPORTEUR : FLORENCE LEBER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Budget Primitif 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mars 2021 relative à la signature d'une convention pluriannuelle 2021-2023 entre la ville de Fosses et l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien ;

Considérant la volonté de la ville de Fosses de soutenir l'action de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien, dont l'activité rencontre l'intérêt culturel local ;

Considérant que le montant de la subvention proposée au bénéfice de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien, au titre de l'année 2023 est en fonctionnement de 272 238 € ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la conclusion d'un avenant n°2 à la convention pluriannuelle de 2021 - 2023 ;
Considérant le projet d'avenant présenté ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE :**
 - **D'accorder** pour l'année 2023, une subvention de fonctionnement de 272 238 € au bénéfice de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Val Valdoisien.
 - **D'approuver** les termes de l'avenant n°2.
 - **D'autoriser** le Maire à signer cet avenant.
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget communal.

24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : DJAMILA AMGOUD (PAR POUVOIR), DAVID FELICIE (PAR POUVOIR), DIDIER EISCHEN, BELWALID PARJOU, GABRIEL NGOMA

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Gabriel NGOMA